PRÉFET
DE LA RÉUNION
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé
La Réunion

Vendredi 6 novembre 2026

**DOSSIER DE PRESSE**

# Santé mentale à La Réunion
## Un pacte territorial pour agir tous ensemble

## Signature du contrat territorial de santé mentale 2026-2030



**Contact presse**
**Service Communication ARS La Réunion**
0692 66 61 20 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr

Votre santé nous ambition

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Santé mentale à La Réunion : un nouveau contrat territorial pour renforcer la prévention, les soins et l'accompagnement des Réunionnais/es.

**À La Réunion, un adulte sur dix a connu un épisode dépressif au cours des douze derniers mois et près d'un adolescent sur deux présente un risque modéré à sévère de dépression.**
**Face à ces enjeux, l'État (la préfecture et l'ARS La Réunion), la Communauté territoriale de santé mentale (CTSM 974) et leurs partenaires s'engagent avec la signature, ce 6 novembre 2026, du contrat territorial de santé mentale 2026-2030.**
**Son ambition : faire de la santé mentale une responsabilité collective, en renforçant la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement des personnes concernées dans leur vie quotidienne et leur parcours.**

### Un nouveau contrat qui mobilise bien au-delà du secteur de la santé

À La Réunion, la santé mentale est impactée par de nombreuses difficultés liées à la précarité, à l'isolement, au logement, à l'état de santé dégradé, aux violences intrafamiliales ou à la problématique des addictions, avec une vulnérabilité particulière des jeunes, et notamment des jeunes filles, ce qui nécessite une approche globale et décloisonnée.

Après un premier contrat qui a permis un renforcement sans précédent de l'offre de soins psychiatriques à La Réunion, ce nouveau contrat élargit la mobilisation à l'ensemble des acteurs : l'État, l'ARS, les collectivités, l'Éducation nationale, l'Université, les organismes de protection sociale, les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, du monde du travail, les représentants des usagers et des familles...
L'objectif est de faire de la santé mentale une responsabilité collective, en agissant aussi bien sur la prévention et les conditions de vie que sur l'accès aux soins, le rétablissement et l'inclusion des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Le nouveau contrat territorial vise à :
- **Agir dès le plus jeune âge :** développer la prévention, renforcer les compétences psychosociales et mieux repérer les premiers signes de mal-être chez les enfants, les adolescents et les étudiants ;
- **Faciliter l'accès aux soins :** renforcer les équipes mobiles, les prises en charge précoces et les dispositifs de proximité ;
- **Mieux accompagner les personnes concernées :** favoriser l'accès au logement, à l'emploi et à la vie sociale, soutenir les familles et les aidants ;
- **Changer le regard sur la santé mentale :** lutter contre les préjugés, développer la sensibilisation et encourager l'entraide entre personnes concernées.

### Des moyens mobilisés pour accompagner cette ambition

**En 2026, plus de 13,8 millions d'euros ont déjà été attribués à 27 projets** de renforcement de la psychiatrie et **1,7 million d'euros** pour soutenir des actions de prévention et d'inclusion.

Pour la période 2027-2030, l'ARS prévoit de mobiliser **environ 19 millions d'euros supplémentaires**, pour poursuivre le développement des soins, de la prévention et de l'accompagnement médico-social.

**Prévenir et repérer plus tôt, soigner au plus près des lieux de vie, accompagner le rétablissement et aider chacun à trouver sa place dans la société** : telle est l'ambition de ce nouveau contrat territorial pour la santé mentale des Réunionnais.

***« La santé mentale n'est pas seulement une affaire de soins. Elle concerne l'école, le travail, le logement, le sport, la culture et la vie sociale. Ce pacte traduit cette conviction en engagements concrets pour les Réunionnais. »***

# La santé mentale à La Réunion

La santé mentale concerne l'ensemble de la population. Elle est influencée par de multiples déterminants : conditions de vie, environnement familial, logement, emploi, précarité, liens sociaux ou encore état de santé physique.

À La Réunion, plusieurs indicateurs témoignent de vulnérabilités particulières :

- **36 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**, soit une proportion 2,5 fois supérieure à celle de l'Hexagone
- **42 % des familles sont monoparentales**, contre 21 % dans l'Hexagone
- **143 000 personnes sont concernées par le mal-logement**, dont 14 000 personnes âgées
- **1 adulte sur 10** a connu un épisode dépressif caractérisé au cours des douze derniers mois (18-75 ans)
- **Près d'un adolescent sur deux** présente un risque modéré à sévère de dépression, avec une vulnérabilité plus marquée chez les filles

Les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les populations confrontées à la précarité nécessitent une vigilance particulière.

Ces constats montrent que les réponses ne peuvent se limiter à la prise en charge des troubles psychiatriques. **Améliorer la santé mentale des Réunionnais suppose également d'agir sur les environnements de vie et de renforcer les facteurs de protection, dès le plus jeune âge.**

# Un renforcement historique de la psychiatrie lors du premier contrat

Mis en œuvre entre 2021 et 2024, le premier Contrat territorial de santé mentale, construit avec les acteurs, a permis des avancées majeures pour la population de La Réunion :

- Renforcement des centres médico-psychologiques (CMP) et des hôpitaux de jour pour améliorer l'accès aux consultations et aux soins de proximité ;
- Renforcement des capacités d'hospitalisation complète ;
- Structuration de prises en charges spécialisées : psychiatrie périnatale, adolescents, personnes âgées et psychotrauma ;
- Développement de la réhabilitation psychosociale et de la pair-aidance.

**En chiffres :**

- Plus de 25 millions d'euros de financements pour les services publics de psychiatrie
- 40 millions d'euros d'aides à l'investissement
- Plus de 300 professionnels non médicaux et 26 professionnels médicaux supplémentaires pour renforcer les équipes de psychiatrie.

# Un nouveau contrat territorial, ce qui change pour les Réunionnais

Élaboré avec la Communauté territoriale de santé mentale (CTSM 974), en concertation avec les acteurs du territoire, le nouveau Projet territorial de santé mentale repose sur **2 grands axes complémentaires et 41 actions.**

### Axe 1 – Améliorer les parcours de vie et de soins

- **Pour les enfants et les jeunes**
  Renforcer le repérage précoce, développer les interventions adaptées aux adolescents et aux étudiants et faciliter l'accès à un accompagnement dès les premières difficultés.
- **Pour les personnes ayant besoin de soins**
  Développer les équipes mobiles, améliorer la réponse aux situations de crise et renforcer la coordination entre les professionnels.
- **Pour les personnes vivant avec des troubles psychiques**
  Favoriser le rétablissement, l'accès au logement et à l'emploi, ainsi que le maintien dans le milieu de vie.
- **Pour les publics aux besoins spécifiques**
  Améliorer les réponses destinées aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes présentant des situations complexes.

### Axe 2 | Développer la prévention et faire de la santé mentale l'affaire de tous

- **Prévenir dès le plus jeune âge**
  Développer les compétences psychosociales, notamment à l'école, pour aider les jeunes à mieux gérer leurs émotions, leurs relations et les difficultés du quotidien.
- **Former les professionnels et les bénévoles**
  Renforcer leurs capacités à repérer les situations de mal-être et à orienter les personnes vers un accompagnement adapté.
- **Lutter contre les préjugés**
  Développer les actions de sensibilisation, la pair-aidance et les groupes d'entraide mutuelle.
- **Soutenir les familles**
  Mieux informer et accompagner les proches et les aidants.
- **Agir au plus près des habitants**
  Renforcer les coopérations locales, notamment à travers les Conseils locaux de santé mentale.

# Un pacte collectif pour passer des engagements aux actions

### Une mobilisation élargie

Pour traduire ces orientations en actions concrètes, l'ARS La Réunion et la CTSM 974 ont souhaité élargir très significativement le partenariat en mobilisant de nombreux partenaires.

Le Pacte est aujourd'hui signé par :

- Les services de l'État (Préfecture, ARS, Éducation nationale) ;
- La Région Réunion ;
- Le Département de La Réunion ;
- L'Union Départementale des CCAS ;
- Les organismes de protection sociale (CAF, CGSS) ;
- La direction régionale de France Travail ;
- Les fédérations représentant les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les professionnels de santé libéraux
- La mutualité française La Réunion ;
- Les représentants des usagers et de leurs familles.

Cette nouvelle approche permet de renforcer les complémentarités entre les politiques publiques et de développer des actions concrètes, notamment pour améliorer la santé mentale des jeunes, prévenir les situations de crise, favoriser l'accès au logement et à l'emploi et promouvoir l'inclusion dans la vie sociale, sportive et culturelle.

### Des engagements précis et un suivi régulier

Le contrat comprend un socle commun d'objectifs et des annexes précisant les engagements des partenaires. Chaque signataire identifie les actions auxquelles il contribue et les moyens qu'il mobilise.
Un comité stratégique, coprésidé par le directeur général de l'ARS et le président de la CTSM974, assurera le suivi des grandes orientations.
Un comité de pilotage opérationnel et des groupes de travail accompagneront la mise en œuvre des actions.

### Des engagements financiers importants mobilisés pour des actions concrètes

L'ARS La Réunion poursuit son engagement financier en faveur du développement de la psychiatrie tout en diversifiant les financements mobilisés pour la prévention, l'accompagnement médico-social et l'inclusion.

En 2026 :

- **Plus de 13,8 millions d'euros pour 27 projets de renforcement de la psychiatrie :**
  Développement d'équipes mobiles d'intervention de crise, repérage et prise en charge des premiers épisodes psychiatriques, création de dispositifs spécialisés pour les publics les plus vulnérables, notamment les enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ou les personnes ayant des comorbidités psychiatriques et addictives.

- **1,7 million d'euros supplémentaires mobilisés sur le Fonds d'Intervention Régional pour soutenir des actions de prévention et d'inclusion :**
  Soutien au développement des compétences psychosociales, cofinancement avec la CAF de Points d'Accueil Ecoute Jeunes, cofinancement avec la Préfecture d'un dispositif de jeunes ambassadeurs de la santé mentale, création d'un nouveau Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), création d'un dispositif d'entraide à vidée d'insertion professionnelle sur le Sud (Clubhouse) …

Perspectives 2027-2030 :
Environ **19 millions d'euros prévus**, sous réserve de la confirmation des enveloppes :

- 15 millions d'euros pour le renforcement de la psychiatrie ;
- 2 millions d'euros pour l'accompagnement médico-social (développer des solutions adaptées aux personnes présentant des troubles psychiques complexes).
- 1.5 millions d'euros sur le Fonds d'intervention régional (FIR), pour la prévention et l'inclusion.

L'ambition est également d'élargir les contributions financières à d'autres politiques publiques et institutions partenaires.

## 📌 Demain, le contrat territorial en santé mentale permettra :

**✓ davantage d'actions de prévention auprès des jeunes ;**

**✓ un repérage plus précoce des situations de souffrance psychique ;**

**✓ des interventions plus rapides et sous forme d'aller-vers ;**

**✓ un meilleur accompagnement vers l'emploi et le logement ;**

**✓ un soutien renforcé aux aidants et aux familles.**